EDITORIAL

SNES COTE D'OR

RECUL GOUVERNEMENTAL N'EST PAS ABANDON! ON CONTINUE!

Parcos vient de reculer et d'annoncer que sa « réforme » du lycée ne s'appliquerait pas à la rentrée 2009. Le SNES Côte d'Or, qui dès le début a pris clairement position pour l'abandon de ce projet, se réjouit de cette annonce, à mettre au compte de la mobilisation des personnels et des lycéens. Cependant, nous ne saurions nous satisfaire d'un simple report de cette « réforme ». En effet, les dizaines de milliers de suppressions de postes qu'elle était censée justifier demeurent et sont même programmées jusqu'en 2011.

Ce premier recul ne saurait nous faire oublier l'avalanche de mesures maintenues contre l'École Publique, c'est pourquoi nous appelons à poursuivre la mobilisation avec nos collègues de tous les secteurs de l'Éducation pour :

- l'abandon définitif de cette réforme des lycées
- l'annulation de toutes les suppressions de postes
- l'arrêt de la généralisation des bac pro 3 ans, le rétablissement des BEP et des bac pro en 4 ans
- l'abrogation des mesures destructrices de l'école primaire : menaces contre l'école maternelle, suppressions des deux heures de cours, suppression de 3 000 postes de RASED*, service minimum d'accueil...
- le maintien de l'enseignement agricole public, contre la fermeture des lycées agricoles publics comme celui de Semur:
- la défense de la formation professionnelle des maîtres, de l'enseignement supérieur et de la recherche publique.

Quoi qu'en dise Darcos (ou ses successeurs), il ne saurait pour nous y avoir de « consensus » sur des « réformes » ou des projets qui détruisent notre système éducatif, de la maternelle à l'université.

Ne le laissons pas reprendre l'initiative, c'est le moment de mettre en avant nos revendications et l'école que nous voulons.

Le secrétariat départemental du SNES Côte d'Or

* Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficultés Spécial Côte d'Or n°2 supplément n°5 au n°64 de novembre 2008

Edito	P. 1
Réforme des lycées	P. 2 à 5
Le prétendu devoir de réserve Procès contre un collègue de Longvic	P. 6

SNES COTE D'OR



Stage syndical sur la réforme des lycées

Le 24 novembre 2008, le SNES Côte d'Or a organisé un stage de formation syndicale afin de faire le point sur le projet de réforme du lycée, organiser la mobilisation pour en imposer l'abandon et préciser nos revendications sur le lycée que nous voulons.

La présence de 35 collègues à ce stage témoigne de la vive inquiétude qui traverse notre profession face à un projet aussi dévastateur.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, nous venons d'apprendre que Darcos, sous la pression de la mobilisation grandissante des personnels et des lycéens, vient de renoncer à mettre en place sa nouvelle seconde à la rentrée 2009. Nous nous en réjouissons.

Pour autant, le compte rendu de ce stage n'est pas obsolète. En effet, Darcos a redit sa volonté de maintenir son projet (voir son architecture commentée pages 5 et 6) et de n'en différer l'application que d'un an, ce qui ne peut nous satisfaire puisque nous en voulons le retrait définitif. C'est pourquoi il nous a semblé important d'expliquer de manière détaillée les raisons de notre opposition à une telle « réforme ».

Le contexte

A l'heure où l'on remet en cause l'école maternelle, où on supprime les RASED ..., nous n'avons pas la naïveté de croire que le but de la volonté réformatrice du ministre serait d'améliorer le fonctionnement du lycée actuel.

Le contexte général de cette « réforme » a été rappelé par Yves Cassuto, membre de la direction nationale du SNES, lors de sa présentation préliminaire :

« Il y a à la fois la mise en place du socle commun, ce qui se passe dans le primaire, la réforme des bacs pro, de l'université, tout cela inscrit dans le cadre de la RGPP (révision générale des politiques publiques), dont l'objectif est clairement de supprimer des milliers de postes de personnels dans la fonction publique, diminution des tribunaux, des casernes, diminution des postes d'enseignants et non - enseignants (démantèlement du ministère de l'éducation nationale, regroupements d'IA, restructuration des Crous...). Cf. le discours de Fillon: « Les caisses sont vides ...il faut s'habituer à moins de services de l'État... »

Les « réformes » découlent de la stratégie dite de Lisbonne élaborée en 2000 au niveau de l'Union européenne qui a défini des objectifs : « mettre l'enseignement au service de la compétitivité économique, améliorer la qualité (!) et ouvrir l'éducation au monde extérieur » et des indicateurs, dont nous voyons aujourd'hui les effets.

Ex: La formation des maîtres, la masterisation et l'intégration des IUFM à l'université. En réalité, il n'y a plus de formation des maîtres. Les tests dans le primaire vont servir à établir un classement des écoles. Remise en cause des statuts de la fonction publique et des métiers avec la loi sur la mobilité; on va vers des recrutements de vacataires ou en CDI. Renforcement des liens avec le monde du travail : conséquence, c'est le patronat local qui choisit la formation. Orientation : renforcement du rôle des PP. Renforcement de l'autonomie des établissements (cf. les divers rapports et audits, 15% de l'horaire défini localement ...) et de l'autorité des chefs d'établissements.

Pour s'attaquer au lycée, Darcos prend pour prétexte qu'il serait ringard.

Du point de vue de l'emploi, il y aurait une augmentation des besoins au niveau Bac + 2 et en même temps une augmentation des besoins en main d'œuvre peu qualifiée (socle commun). En conséquence, il y aura un peu d'argent pour 50% des élèves, et pour les autres, ce n'est pas la peine d'investir, d'où la baisse de l'offre d'éducation, la mise en concurrence des établissements, les fondations privées dans les facs, la formation professionnelle pilotée par les professionnels ... »



Lors de la discussion, les points suivants ont été abordés par les participants.

Contexte politique

Mise en relation de la réforme des lycées avec la réforme du collège qui impose « le socle commun de connaissances et de compétences » et avec le LMD (licence-master-doctorat) à l'université. Il y a là la conception d'un savoir minimaliste et éparpillé qui n'est que l'habillage pédagogique des objectifs d'économies budgétaires.

Conséquences de la « réforme » sur les enseignements, les postes, les services

- Inquiétudes sur la série STG (sciences et technologies de la gestion) avec la dissociation entre gestion/droit, inclus dans les « sciences de la société », et comptabilité/mercatique dans un module technologique. Flou sur les séries STI (sciences et technologies industrielles). Crainte de la disparition de la voie technologique, dont certaines disciplines ont d'ailleurs déjà disparu.
- Inquiétudes sur la série littéraire, déjà très fragilisée : beaucoup d'options disparaissent (théâtre, cinéma ...), les langues anciennes sont très menacées par la mise en concurrence de toutes les disciplines « modulaires ». C'est très différent de l'option facultative de français qui existait en terminale car c'était un plus, pas au détriment du reste.
- Inquiétudes sur les postes : outre les suppressions massives, il y a aussi le risque d'être tous en postes partagés, sur 2, voire 3 établissements.
- Inquiétudes pour les personnels non enseignants : le CPE deviendrait un « chef de service » gérant des personnels précaires (auxiliaires de vie scolaire, employés vie scolaire, assistants d'éducation), le CO-Psy serait remplacé par le prof principal sur le conseil en orientation, par des organismes privés pour la prise en charge psychologique (coaching).
- Le groupe classe, qui risque de disparaître, est considéré par beaucoup d'intervenants comme une référence importante, qu'il faut préserver; d'autres estiment qu'il faut être plus ouvert sur cette question.

Problèmes liés au lycée actuel

- Le temps scolaire, trop long (demande des parents et des lycéens) ; journées de 9 heures parfois pour libérer ½ journée. La multiplication des services partagés a pour conséquence une complexification des emplois du temps liée aux distances à parcourir d'un établissement à l'autre. Attention : réduire l'horaire joue contre la démocratisation car cela augmente le travail à la maison et pousse à compenser la diminution du nombre d'heures de cours par des cours privés à l'extérieur du lycée.
- Les problèmes du lycée viennent d'une dégradation continue des conditions d'enseignement en collège, de la baisse des horaires disciplinaires, de la disparition des dédoublements, du passage quasi-automatique en classe supérieure entraînant la baisse de niveau. La réforme a été préparée par une casse systématique de l'éducation depuis plusieurs années.
- Il faut repenser les voies pour éviter une hiérarchie entre générale, technologique et professionnelle.
- Il faut permettre une vraie diversification des enseignements passerelles ou enseignements complémentaires, entre humanités et sciences par exemple.

Mobilisation et action

- Grève du 7/10, manifestation nationale du 19/10 (et l'annonce le soir même par Darcos du premier recul sur l'horaire des enseignements généraux en seconde), grèves des 20 et 27/11 ; toutes ont fait monter l'exigence de l'abandon de la réforme Darcos.
- Replacer ces réformes dans l'éducation dans le contexte de destruction des services publics.
- Demander à être consulté, revendiquer de véritables négociations.
- Faire des AG syndicales, des réunions de bassin (premier degré, collège, lycée).
- Etats généraux des lycées à Paris le 29/11, avec quelques professeurs de collège.
- Propositions concrètes de mobilisation : tract pour les parents de troisième, intervention en CA, pétition. Utilisation du site du SNES (à l'adresse http://www.dijon.snes.edu, cliquer sur le département 21) pour mettre en ligne ces textes, rendre compte des actions locales.

COMMENTAIRE CRITIQUE FORMULE SUR CE PROJET DE REFORME :

Quoique ce projet soit provisoirement repoussé, il faut en garder la mémoire pour le contrecarrer s'il ressurgit sous une autre forme

DEUX SEMESTRES AU LIEU DE L'ANNEE SCOLAIRE :

- Quelle évaluation globale pour les élèves ?
- Que se passe-t-il si un élève ne valide pas un module ? Ce système ne règle pas le problème du redoublement comme le prétend Darcos

ENSEIGNEMENTS GENERAUX:

- diminution des horaires d'enseignement général de 4,5h donc une forte perte sur les contenus ; l'EPS reste à 2h ; toutes les autres disciplines seraient affectées par une diminution horaire.
- Fusion des disciplines SVT et Sciences Physiques dans un seul enseignement « Sciences expérimentales »
- Actuellement, 7h de dédoublements : aucune certitude du maintien ; forte perte potentielle de postes à ce niveau.

MODULES « Darcos »:

- rien à voir avec les modules existant en 2^{nde} actuellement (classes dédoublées)
- un module « Darcos » = 50h/semestre (18 semaines) ; une option actuelle = horaire annuel sur 36 semaines : la suppression des options permet de récupérer jusqu'à 6h hebdomadaires
- disparition du groupe classe sur ces heures
- contenus : saupoudrage des connaissances ; manque de continuité dans les apprentissages
- mise en concurrence des disciplines : seulement 4 modules à choisir parmi 17, dans les établissements qui pourraient offrir l'ensemble ; toutes les disciplines enseignées seulement en modules sont fragilisées voire menacées de disparition à terme (SES, latin, grec, LV3, tous les enseignements technologiques...) ; pas de mention du maintien des dispositifs spéciaux : classes européennes, théâtre, cinéma, sections sport de haut niveau...
- risque de reconstitution rapide de filières prisées (Scientifiques), et de filières délaissées (Littéraire)
- individualisation des parcours et renforcement des inégalités sociales dans le choix du parcours et dans l'accès à la culture
- difficulté d'organisation prévisibles dans les emplois du temps, les locaux, la gestion du matériel

ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE

3h pour faire beaucoup de choses très différentes : quelle efficacité ?

- de l'aide individualisée à partager entre toutes les disciplines, déconnectées des heures de cours, enseignées par le prof de la classe ou non, voire par un autre personnel éducatif
- de l'orientation, à la place des CO-psy
- des travaux interdisciplinaires (type TPE ?)
- de la méthodologie
- de l'approfondissement pour les meilleurs

AUTONOMIE DES ETABLISSEMENTS

- concurrence et hiérarchisation des établissements dans l'offre éducative
- remise en cause du bac comme examen à valeur nationale
- disparition de l'objectif de transmission d'une culture commune de qualité et renvoi au privé payant pour combler les insuffisances d'un tel système éducatif

Depuis, Darcos a voulu éteindre les mobilisations en bricolant son projet initial : il a cédé partiellement aux revendications des personnels, et a satisfait quelques demandes des associations de disciplines : dernière modification en date (14/12/08), les Sciences Economiques (mais pas sociales !) réapparaissaient dans le tronc commun de seconde pour 1h30 : cela aboutissait à un horaire seconde à 31h30, plus lourd que l'horaire moyen de la seconde actuelle !

Mais devant la généralisation du mécontentement, le Ministre a dû repousser son projet de réforme le 15/12/08.

Restons cependant vigilants, car si le Ministre recule, il ne renonce pas !!

	•	
	BULLETIN S2 N° 2—DE0	CEMBRE 2008 5



ECHO DE L'IUFM

Propagande sur fond de « devoir de réserve » : future scène ordinaire de la formation des enseignants?

Un chef d'établissement a assuré pour l'IUFM de Bourgogne le module « Législation » au sein de notre formation des professeurs stagiaires en lycée et collège (PLC2).

Nous nous attendions donc à y voir développées les questions classiques de responsabilité lors de sorties scolaires, ou encore de nos droits et devoirs face à un adolescent devenu violent.

Si ces points furent évoqués, ce fut un autre développement qui marqua les esprits et les discussions une fois hors de l'amphi.

En effet, ce « formateur » commença son exposé par un fracassant développement sur les devoirs du fonctionnaire, au centre duquel il plaça le « devoir de réserve ». En substance, il commença par déplorer, en ce qui concerne le devoir de réserve, « beaucoup de négligences graves de la part des collègues ces derniers temps », « tandis que d'autres ont perdu de vue ce qu'était un bon syndicaliste ».

Pour lui, et pour la République, donc, le devoir de réserve du fonctionnaire avait l'implication suivante : « Face à un journaliste, vous ne pouvez vous exprimer sur les réformes, ou donner votre avis sur votre administration et votre ministère, que si vous êtes mandaté pour le faire par vos collègues, c'est-à-dire si vous êtes élu syndical, et si vous précisez que vous vous exprimez clairement en tant que tel. Si ces conditions ne sont pas remplies, vous commettez une faute professionnelle grave ».

Un doigt se lève, incrédule : « Mais alors, si vous êtes prof de RASED, sans être élu syndical, et qu'un journaliste vient vous interroger sur la perte imminente de votre emploi, ou de celui de vos collègues, vous n'êtes pas habilité à répondre ? » C'était bien cela, nous avions tous bien compris. Et nous devions nous souvenir de ce point par les temps qui courent... La fin de la phrase était claire, bien que sous-entendue : ... si nous tenions à nos emplois.

A la pause, autour de la machine à café, quelques-uns avouent être légèrement mal à l'aise, tandis que d'autres affirment, comme pour se rassurer : « C'est du second degré, c'est évident ! ».

D'autres encore contemplent avec désarroi le début d'une carrière de fonctionnaire où le droit de témoignage sur son univers professionnel serait remis en question, et se sentent, tout à coup, mal à leur place.

Si ce message pénètre sans complexe l'enceinte d'un IUFM, est-ce un autre signe de notre entrée dans l'ère du fichage, de la délation et de la soumission à la hiérarchie ?

Mise au point du SNES

L'expression de l'organisation syndicale, qu'elle soit interne ou publique, n'est limitée par aucun "devoir de réserve". Le syndicat, à tous les niveaux, y compris celui de la section d'établissement, choisit librement les personnes qui porteront sa parole; tout syndiqué, élu ou non, peut s'exprimer syndicalement au nom de ses collègues lorsqu'il en a été décidé ainsi collectivement. Evidemment, nous connaissons l'obligation de " discrétion professionnelle "; ce n'est pas tel ou tel supérieur hiérarchique qui en décide le contenu, mais tout simplement notre conscience.

L'affichage sur le panneau syndical (suffisamment grand et placé dans les lieux soustraits à l'accès des usagers, donc des élèves) est de la responsabilité de la section syndicale. Le droit d'enlever un document syndical du panneau n'appartient à aucun échelon de l'administration, qui peut seulement saisir la justice.

Rappelons que la circulaire du 27/10/60 sur la " neutralité politique " dans les salles de professeurs a été abrogée, à la demande du SNES. Tout document peut donc être affiché dès lors qu'il émane d'une organisation syndicale. Le chef de service, s'il peut être informé de sa teneur, ne peut s'opposer à l'affichage sauf diffamation et injures publiques.

En résumé et en conclusion, pour le SNES (comme d'ailleurs pour la FSU), son expression n'est déterminée que par ses instances.

Procès contre un collègue de Longvic

Parce que l'élève lui avait jeté son carnet de correspondance, le professeur le lui a renvoyé de la même façon ; l'incident, certes regrettable en soi, aurait dû être réglé dans l'établissement et ne jamais arriver à la barre du tribunal correctionnel qui a reconnu l'enseignant coupable tout en l'exemptant de peine. Ceci est révélateur des dégradations des conditions d'exercice de notre métier. Nous avons demandé une audience en intersyndicale au recteur. Nous serons reçus le vendredi 16 janvier 2009.

Affaire à suivre.